

Myriam MATHIEU
Membre CSSCT B66

Francis FONTANA
Secrétaire CSSCT Centrale

Eric WEISS
Secrétaire CSSCT Ateliers Belfort

Belfort, le 19 juillet 2019

Avis destiné à l'employeur sur la constatation d'une situation de danger grave et imminent.

À M. Antoine PEYRATOUT, Directeur Général GEEPF

Copies :

Mme Catherine LETANG, Directrice des Ressources Humaines
M. Bastien MAUCHAMP, Inspecteur du travail
M. Jean-Marie DEBLAY, CARSAT
Docteur Caroline CHEVRIER, Médecin du travail de GEEPF
Docteur Aline BRIQUET, Médecin du travail de GEEPF
Mme Martine MAILLARD, Assistante sociale
Mme Sonia COLIN, Assistante sociale
M. Patrick ANTOINE, Président de la CSSCT Centrale
M. Patrick DEBROSSE, Directeur des Relations Sociales
Les secrétaires des 5 CSSCT
Les membres du Comité Social et Economique

Monsieur PEYRATOUT,

Par la présente, nous vous informons du dépôt d'une procédure de danger grave et imminent dans l'entreprise GEEPF.

Le 7 novembre 2018, les 3 CHSCT de l'entreprise ont déclenché une expertise pour risques graves. Cette expertise faisait suite d'une part, à de nombreux constats de la part des représentants des salariés sur l'état préoccupant des salariés en matière de Risques Psychosociaux et d'autre part à un courrier des médecins de l'entreprise en date du 24 octobre 2017, faisant état de la même préoccupation.

L'expertise menée par le cabinet Secafi Alpha a montré qu'en termes de niveau de charge mentale :

- 63 % des salariés étaient en niveau fort à très fort ;
- Les items « conduite du changement » et « avenir » étaient prépondérants.

En page 63 du rapport, la question de la « sécurité de l'emploi, sentiment d'insécurité socioéconomique, avenir » était pointée comme « un facteur de tension important, et fortement anxiogène » que les salariés considéraient comme « Une situation déstabilisante et qui semble avoir été peu anticipée ».

Nous déposons ce jour une procédure de danger grave et imminent au regard des faits constatés suivants et des causes identifiées à ce jour :

- Le décès en 3 semaines de 3 salariés (2 crises cardiaques et 1 accident vasculaire cérébral), un des sites touchés - Bourogne- avait été qualifié dans l'expertise Secafi à haut risque
- Des situations de conflit/pressions sur des salariés de ce même site de Bourogne remontées cette semaine
- Le caractère anxiogène des annonces relatives à l'emploi alors que la Sécurité de l'emploi, le sentiment d'insécurité socioéconomique, l'avenir avaient été pointés dans le rapport SECAFI comme un facteur de risque majeur sur l'ensemble des sites et des salariés
- Aucune mesure de prévention n'a été mise en œuvre pour donner suite au rapport d'expertise risques graves
- 41 salariés avaient indiqué souffrir de troubles cardiaques en lien avec le travail.

En conséquence, nous vous demandons la mise en œuvre d'une enquête dans les plus brefs délais qui concernera l'ensemble des postes et salariés de l'entreprise.